



Délibération du Comité

Assemblée générale du 4 avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

Date d'affichage : 28 mars 2025

Membres	En exercice	141	Vote	Pour	85
	Présents	81		Contre	0
	Pouvoirs	5		Abstention	0
	Votants	85		Total	85

(M. Jacques Jacquenet s'étant retiré)

Objet : Compte administratif 2024 Budget IRVE - Approbation

Sous la présidence de Pascal Grappin, rapporteur, les comptes administratifs et les résultats de l'exercice budgétaire 2024 du Budget IRVE sont présentés aux membres du Comité.

Compte administratif - Budget IRVE

Résultat de l'exercice 2024

	Dépenses	Recettes	Affectation Résultats N-1	Résultat 2024
Fonctionnement	207 501.13	218 199.51	11 774.07	22 472.45
Investissement	0.00	42 381.00	84 762.00	127 143.00
total du CA	207 501.13	260 580.51	96 536.07	149 615.45
RAR	0.00	0.00		0.00
TOTAL	207 501.13	260 580.51	96 536.07	149 615.45

Le résultat de clôture intégrant les restes à réaliser est donc le suivant : 149 615.45 €.

Après en avoir délibéré, Monsieur Jacques Jacquenet, Président, ne prenant pas part au vote,

Le Comité :

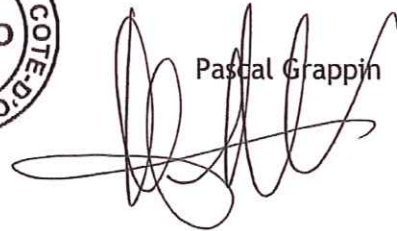
- Prend acte de la présentation faite du compte administratif 2024 pour le Budget IRVE ;
- Approuve le compte administratif de l'exercice 2024 qui se résume comme ci-dessus et en arrête les résultats définitifs ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

→ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

Dijon, le 7 avril 2025

Le 1^{er} Vice-Président du SICECO




Pascal Grappin

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE
en application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification

AR-Préfecture de Dijon

021-200049922-20250423-2-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 23-04-2025

Publication le : 24-04-2025